



# Consultation

Projet de renouvellement de l'autorisation  
ministérielle de Glencore pour la Fonderie Horne

18 octobre 2022



# Mise en contexte – Renouvellement de l’autorisation ministérielle de Glencore pour la Fonderie Horne

1. Programme de réduction des rejets industriels (PRRI) et autorisation ministérielle (anciennement « attestation d’assainissement »)
2. Rappel des exigences proposées par le ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)
3. Objectifs et modalités de la consultation

# 1. Qu'est-ce que le Programme de réduction des rejets industriels (PRRI)

Un peu d'histoire :

1978, le Ministère lance un ambitieux projet de dépollution des cours d'eau : le Programme d'assainissement des eaux du Québec.

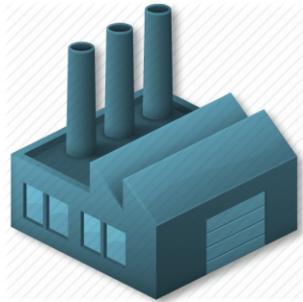
Au fil des ans, alors que les travaux d'assainissement des eaux progressent, le contrôle des rejets industriels prend plus d'importance.

Le Québec décide alors d'accélérer la cadence de l'assainissement des rejets industriels et lance, en 1988, le Programme de réduction des rejets industriels (PRRI).

# 1. Qu'est-ce que le PRRI?

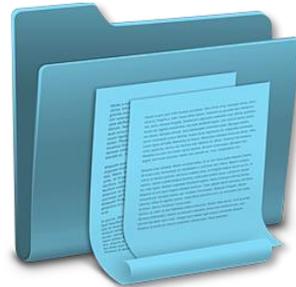
## Mission :

Réduire les rejets afin de les rendre compatibles avec la capacité de support du milieu récepteur



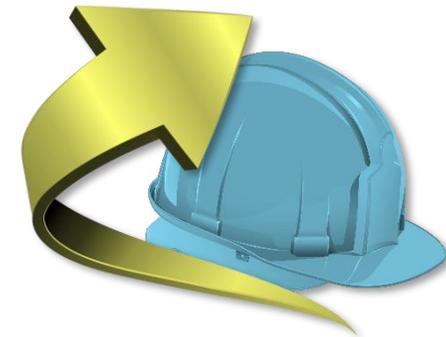
## Stratégie :

Utiliser l'autorisation ministérielle pour imposer des mesures\* menant à la réduction des rejets



## Approche :

Processus d'amélioration continue de l'établissement industriel





## 2. Qui est visé?

Les secteurs industriels dont les rejets de contaminants ont le plus d'impact sur l'environnement

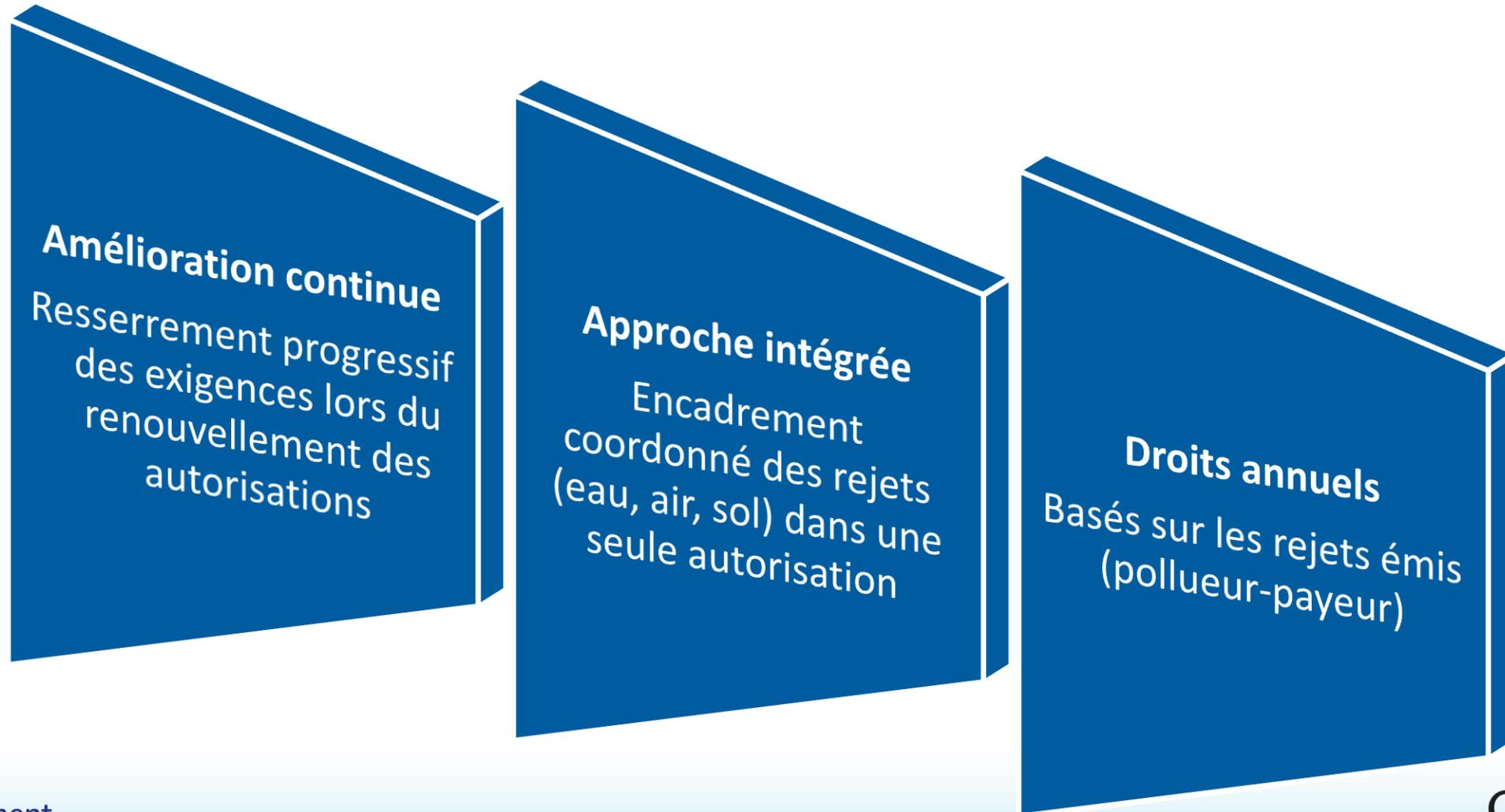
Pâtes et papiers : ± 40 établissements



Industrie minérale et de la première transformation des métaux : ± 50 établissements



### 3. Trois moyens d'intervention dans le cadre du PRRI



# Clarté et caractère intégrateur

## Contenu de l'autorisation PRRI

- Ensemble des exigences environnementales d'exploitation auxquelles l'établissement doit se conformer.
- Vise les rejets dans l'eau, les émissions atmosphériques, les matières résiduelles et les milieux récepteurs.
- Évite le transfert des rejets d'un milieu à l'autre.
- Document légal ≈ règlement spécifique à un établissement.
- Permet au Ministère d'exercer un meilleur contrôle.



## Le PRRI et son autorisation (en résumé)

- ✓ Encadre l'exploitation d'établissements de la grande industrie
- ✓ Vise tous les milieux
- ✓ Connaissances, suivi et exigences pour réduire les rejets industriels
- ✓ Tarification selon les rejets émis
- ✓ Tous les établissements visés, peu importe leur date d'entrée en exploitation, doivent améliorer continuellement leurs pratiques et leur performance environnementale.



# Projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore pour la Fonderie Horne

# La Fonderie Horne : historique des attestations d'assainissement

*Quelques dates importantes...*

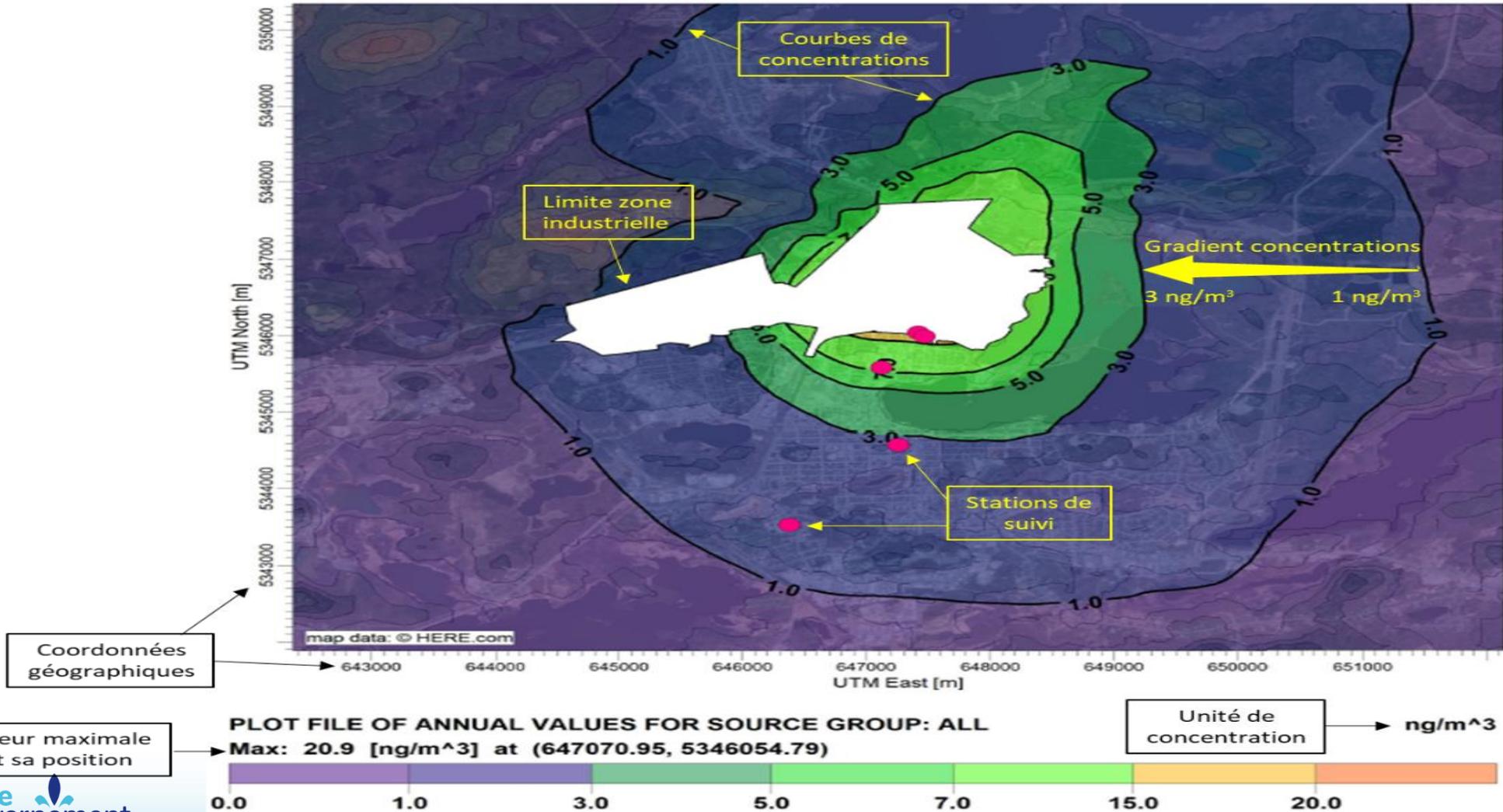
- 2002** - **Assujettissement** du secteur de l'industrie minérale et de la première transformation des métaux
- 2007 - **Délivrance** de l'attestation d'assainissement en milieu industriel (AA) (26 octobre)
- 2010 - **Modification** de l'AA (22 janvier) :
  - À compter de mars 2010 : norme de **200 ng/m<sup>3</sup>** d'arsenic dans l'air ambiant (moyenne annuelle)
- 2017 - Premier **renouvellement** de l'AA (20 novembre)
  - À compter de novembre 2021 : norme de **100 ng/m<sup>3</sup>** d'arsenic dans l'air ambiant (moyenne annuelle)
- 2022 - Dépôt de la **demande de renouvellement** de l'autorisation par l'établissement (mai 2022)
- 2022 - **5 ans** depuis le premier renouvellement de l'autorisation (20 novembre)



## Rappel des exigences proposées par le MELCC

- Le Ministère prévoit imposer à l'entreprise la norme annuelle d'arsenic de 15 nanogrammes par mètre cube (ng/m<sup>3</sup>) conformément à la valeur repère fixée par les autorités de santé publique.
- Cette norme annuelle devrait être respectée à la fin de la période couverte par l'éventuelle autorisation ministérielle, soit en 2027.
- Il s'agit de la première étape importante pour l'amener à se conformer à la norme québécoise de 3 ng/m<sup>3</sup>.

# Projections de l'entreprise – Modélisation des rejets d'arsenic à l'horizon 2027





# Consultation

**Projet de renouvellement de  
l'autorisation ministérielle de  
Glencore pour la Fonderie Horne**



# Objectifs de la consultation

## Par l'entremise des mémoires et des commentaires reçus :

- Prendre connaissance des opinions et préoccupations de la population
- Informer les parties prenantes (ministères et experts du gouvernement)

## Par l'entremise du formulaire :

- Obtenir l'avis de la population sur des points précis
- Informer le gouvernement des enjeux en lien avec ces points

## En présentiel :

- Permettre notamment aux personnes qui n'auraient pu participer à la consultation en ligne de s'exprimer

## Documentation en ligne :

- Rendre accessible l'information
- Être transparent dans la démarche

# Documentation en ligne sur le site de la consultation

15

- Enjeux environnementaux
- Enjeux touchant la santé
- Enjeux économiques
- Travaux du comité interministériel sur le plan d'action de la Fonderie Horne
- Aménagement du territoire



# Méthodologie

Les données du formulaire seront compilées pour présenter un portrait global des avis en provenance :

- Des résidents du quartier Notre-Dame;
- De la Ville de Rouyn-Noranda;
- Du reste du Québec.

Les informations seront colligées dans un rapport présentant une synthèse des commentaires reçus des citoyens.

Le rapport consacrer une section aux préoccupations et avis exprimés par les communautés autochtones.

Le ministre prendra en considération le rapport de consultation et les avis des experts du gouvernement, y compris le MELCC et les autorités de santé publique, afin de rendre une décision.



## Rappel des modalités

- En ligne, du 6 septembre au 20 octobre 2022
- Deux façons de faire part des commentaires : en ligne par le dépôt d'un mémoire ou en remplissant le formulaire
- Les mémoires doivent être identifiés au nom de l'auteur (personne morale ou organisme), avec l'adresse et la signature de l'auteur principal
- Consultation à Rouyn-Noranda le 18 octobre